

## Politique enfance et jeunesse

Le Canton de Vaud s'est doté en mai 2017 de LIGNES DIRECTRICES ET D'UNE COMMISSION DE COORDINATION, présidée par le Service de protection de la jeunesse, composée de 15 services/offices de l'Etat pour sa politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) dont les objectifs généraux sont de favoriser pour les enfants et les jeunes du canton l'équité des chances, leur développement harmonieux, une protection adéquate et leur implication dans la vie en société.

### Objectifs de la commission

1. Garantir la cohésion des politiques, programmes et prestations mis en œuvre tout ou partie par l'État et leur cohérence avec les objectifs généraux de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse et les stratégies définies par le Conseil d'Etat :

- par une information mutuelle des services concernés sur les programmes et prestations développés;
- par le développement de programmes communs, pour une même population cible;
- en articulant les prestations pour des problématiques spécifiques, nouvelles ou existantes, à des programmes communs.

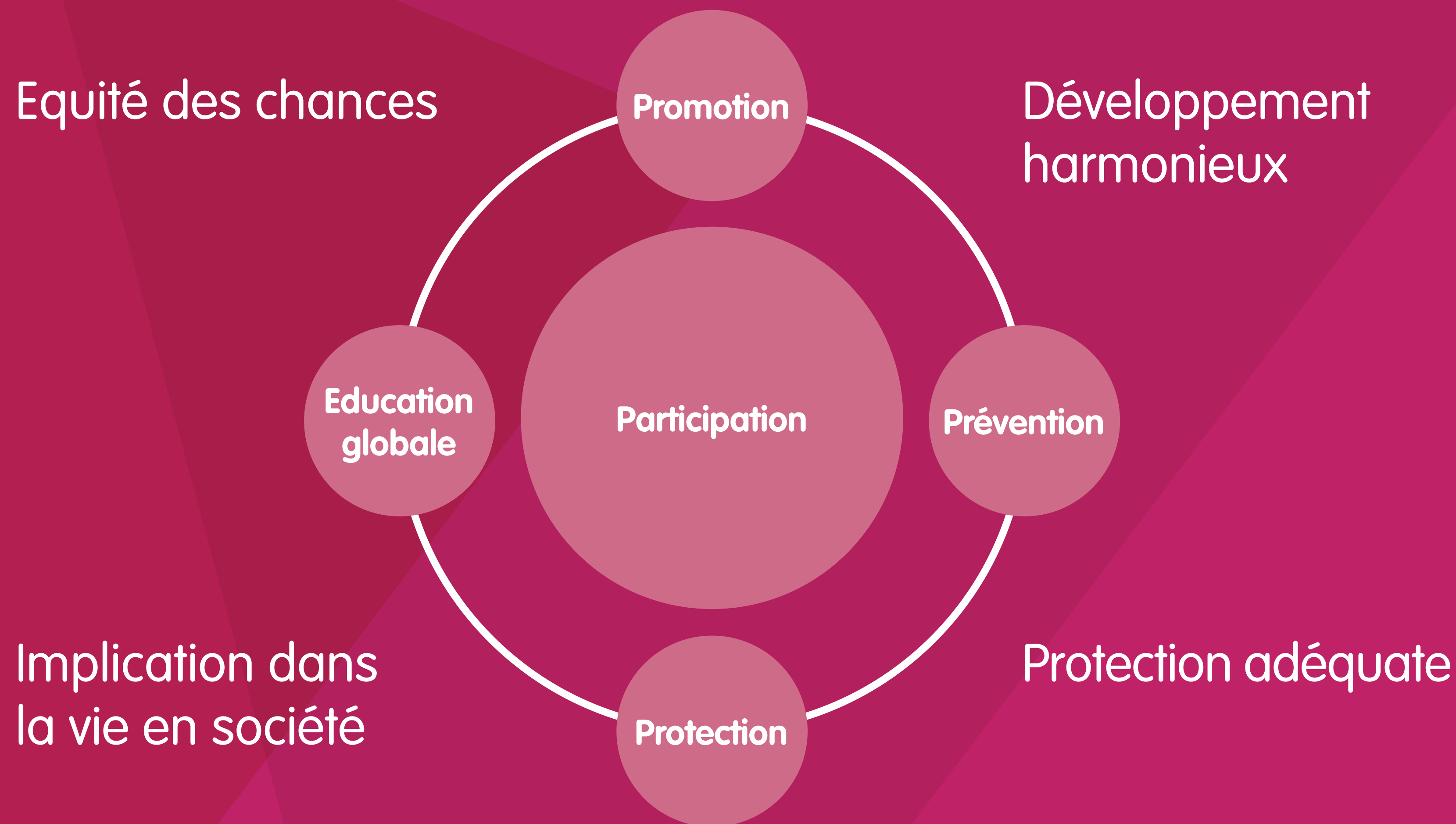
2. Veiller à l'économicité des moyens engagés, notamment :

- en évitant de développer des prestations dont les objectifs se chevauchent;
- en priorisant les actions à entreprendre.

3. Garantir une action rapide et adaptée aux besoins :

- en développant une veille partagée de l'évolution des besoins et problématiques;
- en coordonnant les réponses et les actions à mener, et en répartissant les responsabilités pour traiter les besoins émergents.

### 5 domaines / 4 effets



### Membres de la commission

